

MÉMOIRE DU COMITÉ DE GESTION DU BASSIN VERSANT DE LA RIVIÈRE OUIATCHOUAN  
(CGRO) POUR LE PROJET DE MISE EN VALEUR HYDROÉLECTRIQUE DE LA RIVIÈRE  
OUIATCHOUAN AU VILLAGE HISTORIQUE DE VAL-JALBERT

Le Comité de gestion du bassin versant de la rivière Ouiatchouan (CGRO) remercie Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (BAPE) de lui permettre de déposer un mémoire sur le projet de mise en valeur hydroélectrique de la rivière Ouiatchouan au Village historique de Val-Jalbert de la Société d'énergie communautaire (SEC) du Lac-Saint-Jean.

Mise en contexte

Le CGRO est une table de concertation réunissant des acteurs provenant du milieu communautaire, municipal, économique et de citoyens. Cette table de concertation a déposé un plan directeur de l'eau (PDE) en mai 2008 et a reçu l'approbation de la ministre Beauchamps le 26 août 2009. L'organisme est responsable de la mise en œuvre du PDE et de la gestion intégrée de l'eau par bassin versant de la rivière Ouiatchouan.

La table de concertation est très sensible à tous les projets de développement sur son bassin versant d'autant plus quand il s'agit d'un projet de mini-centrale au fil de l'eau. Nous voulons que les intérêts de tous les acteurs soient pris en considération.

Position du Comité de bassin versant de la rivière Ouiatchouan (CGRO)

La SEC du Lac-Saint-Jean a informé la table de concertation au tout début du projet. Le CGRO a déposé une liste de ses préoccupations. Les consultations auprès des différents acteurs de l'eau ont été faites sous le signe de la transparence et de l'acceptabilité sociale. Le travail fait en amont a été réalisé dans le respect du citoyen. Toutes nos questions posées lors des consultations ont obtenues réponses.

La table de concertation du bassin versant de la rivière Ouiatchouan est favorable au projet de mise en valeur hydroélectrique de la rivière Ouiatchouan au Village historique de Val-Jalbert de la Société d'énergie communautaire (SEC) du Lac-Saint-Jean. Cependant, nous formulons trois recommandations très importantes :

**Recommandation 1 :** Que la SEC du Lac-Saint-Jean respecte son engagement de ne pas utiliser le barrage des Commissaires pour moduler le débit de la rivière Ouiatchouan et ainsi garder un niveau d'eau acceptable pour les usages multiples des villégiateurs du lac des Commissaires.

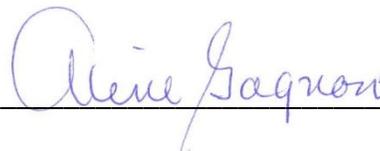
**Recommandation 2 :** Que le CGRO soit l'acteur privilégié par la SEC du Lac-Saint-Jean pour le suivi auprès des acteurs de l'eau du bassin versant de la rivière Ouiatchouan.

**Recommandation 3 :** Que les retombées économiques soient redistribuées équitablement entre les acteurs du milieu y compris le CGRO.

---

13 avril 2012

*Date*



---

*Aline Gagnon, présidente du CGRO*

"Fin du document"